

ÉNONCÉS

1^{er} cas : Contrat d'apprentissage

Age	21 ans le 13 septembre
Année	Troisième année
Taux accident du travail	3 %
Effectif	6 salariés
Mutuelle	20 € patronale et 15 € salariale
Versement transport	0.80 %
Salaire du mois de septembre	Selon la grille
Salaire du mois d'octobre	Selon la grille
Salaire du mois de décembre	Selon la grille + prime de 200 €

Travaux à effectuer : **Etablissez les bulletins de paie des mois de septembre, octobre et novembre.**

2^{ème} cas : Activité partielle

Salaire de base	2 675 €
Prime de rendement du mois en cours	82.00 €
Prime de rendement des 12 mois précédents	4 200.00 €
Prime exceptionnelle du mois	60.00 €
Durée de la mise en chômage partiel	2 semaines complètes
Durée hebdomadaire du travail	35 heures
Durée réelle du mois en heures ouvrées	154 heures
Mutuelle	20 € patronale et 15 € salariale
Taux accident du travail	3 %
Mode de calcul des absences	En heures réelles

Travaux à effectuer : Etablissez le bulletin de paie du mois

3ème cas : Arrêt de maladie

Salaire brut de septembre	2 000.00 €
Salaire brut d'octobre	3 000.00 €
Salaire brut de novembre	2 000.00 €
Salaires bruts de janvier à aout	2 000.00 €
Arrêt maladie	Du lundi 5 au jeudi 15 décembre inclus
Mutuelle salariale	15.00 €
Mutuelle patronale	20.00 €
Maintien de salaire	Sur la base du salaire net
Mode de calcul des absences pour maladie	En jours calendaires
Taux de maintien de salaire NET	100%
Délai de carence du maintien employeur	7 jours calendaires

Travaux à effectuer : Etablissez le bulletin de paie du mois

4ème cas : Départ volontaire en retraite

Salaire de base	2 300,00 €
Prime de rendement en mars N	2 000.00 €
Prime de rendement en juin N	1 700.00 €
Salaires des mois de septembre, octobre et novembre N	2 300, 3 000 et 2 300
Salaire brut de décembre N-1 dont 13 ^{ème} mois de 2 300 inclus	4 600.00 €
Reliquat de Congés payés sur la période de référence 1/6/N-1 à 31/5/N	6 jours ouvrables
Montant des indemnités de congé versées les 4 semaines de congés de la période de référence 1/6/N- à 31/5/N	2 123.08 €
Montant des salaires bruts de la période de référence 1/6/N- à 31/5/N = 2300 * 13 mois + prime exceptionnelle de 800 € et primes de rentabilité de 4 200 €	34 900.00 €
Mutuelle patronale mensuelle	20.00 €
Ancienneté dans l'entreprise	19 ans et 9 mois
Départ de l'entreprise	31 décembre N
Versement du 13 ^{ème} mois de 2 300 €	Totalité en décembre
En cas de départ dans l'année, le 13 ^{ème} mois est versé au prorata calculé en mois	

Travaux à effectuer : Etablissez le bulletin de paie du mois